



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 116456

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'ardente nécessité d'améliorer les mesures destinées aux familles et plus particulièrement les dispositifs permettant aux femmes de choisir librement entre l'éducation de leurs enfants et une activité professionnelle. Si la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a constitué une avancée importante, notre pays ne propose pas de salaire parental permettant à l'un des parents de se consacrer pour un temps, à l'éducation des enfants, sans grever de manière excessive le budget familial. Il lui demande si le Gouvernement entend établir un bilan de la prestation d'accueil du jeune enfant et préciser les améliorations qu'il entend apporter à ce dispositif afin que la période d'interruption de l'activité professionnelle de l'un des parents ne se traduise pas par des conséquences fâcheuses sur le plan financier et le déroulement de la carrière professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116456

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 747